

LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE
SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:

J'ai compensé avec



Évaluations Écohabitation

A COMPENSÉ 11.2 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO₂
ÉMISE(S) EN L'AN 2018 PAR :

Transport terrestre et aérien

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE
PAR L'ATTRIBUTION DE 160 ARBRES DE LA PLANTATION 2014
Statut Préventif pour le climat™
DU PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N° de registre: 02806

Date : 15/03/19



Claude Villeneuve
Professeur titulaire
Directeur de la Chaire en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi